

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
AVEYRON

de la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**
Séance du vendredi 15 décembre 2023

Date de la convocation 08/12/2023	<i>L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i>
Date d'affichage 08/12/2023	
Membres :	
En Exercice : 15	
Présents : 11	
Votants : 13	Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE
	Représenté(s) : Carine MARTIN par Marie-Laure CAMBOULAS, Cédric MARTINS par Sébastien CAYSSIALS
	Excusé(s) : Thibault CAMMAN, Guillaume POUJOL
	Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS

Objet: CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL - DE_20231215_009

(En application de l'article 332-23-1° du code général de la fonction publique)

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir des heures de ménage au niveau de l'école de Roussennac et de la mairie, la surveillance et le service des repas à la cantine de l'école suite à la démission d'un agent à partir du 02 janvier 2024.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial (catégorie c) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois et 2 jours allant du 08 janvier 2024 au vendredi 09 février 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24 heures du 08 janvier 2024 au vendredi 09 février 2024.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 16 décembre 2023
et publication ou notification
le 16 décembre 2023

Roussennac, le 16 décembre 2023.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance

Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue
Date de réception de l'AR: 18/12/2023
012-211202064-20231215-DE_20231215_009-DE

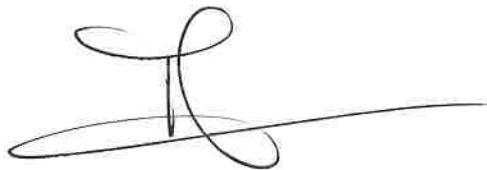

Le Maire



Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC

☎ : 05 65 63 70 68 - 📠 09 60 44 37 94 - 📧 : roussennac.mairie@wanadoo.fr

Marie-Laure CAMBOULAS



Sébastien CAYSSIALS

Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue
Date de réception de l'AR: 18/12/2023
012-211202064-20231215-DE_20231215_009-DE

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC
☎ : 05 65 63 70 68 - 📠 09 60 44 37 94 - mēl : roussennac.mairie@wanadoo.fr